

**Extrait des délibérations**  
**de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique**  
**de l'Université Grenoble Alpes**  
**Séance plénière du jeudi 8 octobre 2020**

**D03\_081020**

*L'an deux mil vingt, le huit octobre à seize heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, au moyen d'une visioconférence, sous la présidence de David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante.*

**Point à l'ordre du jour** : Adoption de la note d'orientation pédagogique des maquettes pour l'accréditation 2021

**Président de séance** : David DECHENAUD

**Membres présents** : Pascale HOFFMANN, Isabelle KRZYWKOWSKI, Véronique MOLINARI, Jean BRETON, Bernard BRUNET, Fabienne HANS, Laurence VIANES, Virginie ZAMPA, Jacky CUVEX-COMBAZ, Karine HERTZLER, Souad HOUAMA, Cédric LAURENT, Marie-Carmen MOLINA, Bartimée BOSSON, Séverin CONSTANT-MARMILLON, Martin COSTE-CLEMENT, Marie FERNANDEZ, Nicolas THOMAS, Charlène DELACOUR, Olivier OCCELLO, Hugo PREVOST, Nicolas TERZI.

**Membres représentés** : Florence CHARBONNIER (procuration à Virginie ZAMPA), Zineb SIMEU-ABAZI (procuration à Karine HERTZLER), Fanny COULOMB (procuration à Jean BRETON), Gwenaël DELAVAL (procuration à Souad HOUAMA), Sylvie MARTIN-MERCIER (procuration à Bernard BRUNET), Alexis FAYOLLE (procuration à Séverin CONSTANT-MARMILLON), Sacha GOUILLET-VEUX (procuration à Bartimée BOSSON), Raphaël PUYGRENIER (procuration à Marie FERNANDEZ), Richard MONVOISIN (procuration à Isabelle KRZYWKOWSKI).

**Membres absents ou excusés** : tous les autres membres.

**Rapporteur** : David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante.

Après discussion, il est décidé de procéder à trois modifications de la note d'orientation pédagogique des maquettes pour l'accréditation 2021. Les modifications sont les suivantes :

- Enlever la référence à la durée minimale de 3 mois du stage en Master
- Dans les principes généraux, ajouter une référence à l'accompagnement des enseignants dans la diversification de leurs modes d'enseignement et d'encadrement pédagogique
- Préciser que la fourchette de 25h à 30h par ECTS doit être appliquée en veillant à ce que la charge de travail de l'étudiant, rapportée à la période pédagogique, soit réaliste et raisonnable

La note d'orientation pédagogique des maquettes pour l'accréditation 2021 est soumise au vote, sous réserve d'appliquer les modifications précédemment citées.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	23
Membres représentés	9
Nombre de votants	32
Voix favorables	24
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	8

**Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la note d'orientation pédagogique des maquettes pour l'accréditation 2021, sous réserve d'appliquer les modifications précédemment citées.**

Fait à St Martin d'Hères, le 12 octobre 2020

Le Vice-président Formation et Vie étudiante



David DECHENAUD

*Publié le : 26/11/2020*

*Transmis au Rectorat le : 26/11/2020*

**ANNEXES DE L'EXTRAIT DES  
DÉLIBÉRATIONS  
N°D03\_081020**

# Retour sur le processus

---

- Un processus relancé au mois de février
- Des groupes de travail réunis en mars
- Une restitution prévue en CFVU le 16 avril... reportée au regard des urgences
  
- Un calendrier organisé initialement pour une remontée des maquettes en octobre
- Une date de remontée des « maquettes » repoussée
- Arbitrages sur le processus de soutenabilité financière de l'offre de formation attendus pour octobre (rencontres composantes et services-présidence en cours)

Une démarche engagée pour demander à la DGESIP la possibilité de reporter d'un an le début de l'accréditation pour les mentions qui le souhaiteraient > mise en œuvre en 2021 confirmée.

# Reprendre la concertation sur le cadrage de la partie basse

CFVU du 9/07 : échanges sur les orientations pédagogiques proposées.

CFVU du 8/10 : échanges et vote de la note, diffusion aux composantes.

Étapes à venir pour les maquettes :

- Octobre-novembre : vote des capacités d'accueil
- Décembre janvier : affichage de l'offre (supports numériques, salons)
- Printemps : modélisation ; vote RDE et MCC; opérations d'admission

# Orientations proposées

---

## Ambition générale :

- Consolider la qualité de nos formations
- Harmoniser des organisations héritées très hétérogènes
- Laisser la plus grande initiative possible aux équipes pédagogiques
- Encourager la construction d'une culture de l'interdisciplinarité. Réussir l'équilibre entre:
  - L'ancrage disciplinaire de spécialité des formations
  - La prise en compte de la spécialisation progressive
  - La valorisation de la transversalité à travers le supplément au diplôme
  - L'acquisition de compétences transversales

# Orientations proposées

*Version proposée initialement (non soumise au vote)*

## Principes généraux :

- Un cadrage plus précis pour les licences que pour les masters :
  - entre 1500 et 1600h d'enseignement et d'encadrement pédagogique en licence ;
  - inscription dans la continuité de l'existant en master à l'échelle de la composante,
- 1 ECTS = 25 à 30h de travail pour les étudiants
- UE créditées par multiples de 3 ECTS
- ECTS peuvent être portés à l'UE, EC ou BCC
- Le nombre d'ECTS par semestre peut varier de 27 à 33, en respectant le nombre de crédits attendus par type de diplômes

# Orientations proposées avec modifications

*Version approuvée par la CFVU le 08/10/20*

## Principes généraux :

- Un cadrage plus précis pour les licences que pour les masters :
  - entre 1500 et 1600h d'enseignement et d'encadrement pédagogique en licence, avec l'objectif d'un accompagnement des composantes pour favoriser la diversification des modes d'enseignement ;
  - inscription dans la continuité de l'existant en master à l'échelle de la composante,
- 1 ECTS = 25 à 30h de travail pour les étudiants, avec une attention particulière sur le caractère raisonnable de la charge de travail demandée à l'étudiant notamment pendant les semaines où se tiennent les cours
- UE créditées par multiples de 3 ECTS
- ECTS peuvent être portés à l'UE, EC ou BCC
- Le nombre d'ECTS par semestre peut varier de 27 à 33, en respectant le nombre de crédits attendus par type de diplômes

# Orientations proposées

## Appréciation du principe de spécialisation progressive :

- **En Licence**, la finalité est de permettre une réorientation dans le cours du parcours de l'étudiant, notamment à l'issue de l'année de L1. 3 possibilités identifiées :
  - Une organisation en portail pluridisciplinaire (type DLST)
  - Un cursus pluridisciplinaire à l'échelle du cycle (dont les doubles-licences, licence SHA)
  - Une structure en majeure-mineure : la discipline complémentaire représente au moins 9 ECTS sur l'année de L1. La validation des crédits associés et de l'année permet une poursuite d'études dans la formation correspondant à cette discipline en L2.
- **En Master**, la finalité est d'assurer une transition entre les acquis généraux développés en Licence et le thème de spécialisation du parcours. Cela permet d'identifier le socle commun de la mention :
  - Structurer un réel tronc commun à l'échelle de la mention ; nombre d'ECTS du tronc commun laissé à l'appréciation des équipes

# Orientations proposées

---

## Langue ou compétence linguistique

*Des enseignements de ou en langue vivante étrangère*

A minima :

- Licence : 9 ECTS à répartir sur les 6 semestres (et non 3 par an)
- L Pro : un enseignement d'une LVE au cours de l'année
- Master : un enseignement en M1 et/ou en M2

# Orientations proposées

*Version proposée initialement (non soumise au vote)*

---

## Stages/mise en situation professionnelle

- Licence : systématiser la possibilité (stages facultatifs), encourager la possibilité des stages optionnels crédités
- L Pro : stage d'une durée minimale de 12 semaines
- Master : mettre toutes les mentions en conformité avec l'intégration d'un stage obligatoire crédité, d'une durée minimale de 3 mois

# Orientations proposées avec modifications

*Version approuvée par la CFVU le 08/10/20*

## Stages/mise en situation professionnelle

- Licence : systématiser la possibilité (stages facultatifs), encourager la possibilité des stages optionnels crédités
- L Pro : stage d'une durée minimale de 12 semaines
- Master : mettre toutes les mentions en conformité avec l'intégration d'un stage obligatoire crédité

# Orientations proposées

---

## Exploration du projet professionnel en Licence

- Au choix des formations, l'enseignement d'exploration du projet professionnel pourra prendre la forme d'une UE créditée ou bien être inscrit au supplément au diplôme. Dans ce cas, il pourra être validé sous forme acquis/non acquis
- Un enseignement identifié dès la L1 qui pourra s'appuyer sur les outils et ressources disponibles sur PROSE

# Orientations proposées

---

## Les UE d'ouverture en Licence

- 9 ECTS à répartir sur les 3 années du cycle (et non 3 par an)
- Une brique semestrielle de 3 ECTS qui peut proposer, entre autres et au choix
  - un enseignement additionnel de langue vivante étrangère
  - un enseignement de sport
  - un ETC (enseignement non disciplinaire, ouvert à toutes les formations qui le souhaitent, ne nécessitant pas de prérequis)
  - un projet collaboratif (Disrupt, Hackathon, ...) qui peut nécessiter des prérequis
  - la reconnaissance de l'engagement étudiant

# Orientations proposées

## Les Blocs de connaissances et de compétences

*« un BCC vise à valider et à attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle. Elle renforce la cohérence et la lisibilité des parcours au regard des objectifs visés et facilite l'insertion professionnelle ».*

- En **Licence** : 6 à 11 blocs

- 5 BCC transversaux dans les fiches RNCP
- 1 à 6 bloc(s) disciplinaire(s)

- En **Master** : 6 blocs max. conseillés

- 4 BCC transversaux dans les fiches RNCP
- Blocs spécifiques à chaque parcours : proposition 2 max

# La Démarche compétence (PIA3 – FlexiTLV)

## Actions cadres à venir, à destination des responsables pédagogiques, sur deux volets : L'accréditation / La Démarche compétence

### Deux objectifs différents :

#### L'accréditation répond à un besoin réglementaire :

- au travers des blocs de compétences ministériels (RNCP) (génériques et nationaux) définis au niveau de la mention;
- et se matérialise dans : le modèle du tableau des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC), construit en partenariat entre l'Equipe Démarche compétence et la DEFI ( Temps 1 : Association UE/BCC lors de la construction des maquettes -> Dès à présent, Temps 2 : Saisie du tableau (MCCC) -> Mars 2021).

#### La Démarche compétence accompagne l'innovation pédagogique, l'identification des activités-clés et l'accessibilité à la Formation tout au long de la vie FTLV :

- au travers des blocs de compétences universitaires (précis et spécifiques à l'université) définis au niveau du parcours ;
- et se matérialise dans : les guides pratiques, les trames de saisie Démarche compétence et la plateforme numérique PANEC (-> Mai 2021), Projet IDEX.

### Des principes communs :

- L'association entre les blocs de compétences et les unités d'enseignement.
- La définition des modalités et des critères d'évaluation des blocs de compétences. Méthodologie commune aux blocs ministériels et universitaires (-> Mars 2021).

-----  
Questions ou besoin d'un accompagnement, une adresse unique dédiée : [demarche-competence@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:demarche-competence@univ-grenoble-alpes.fr)

## **Présentation des orientations pédagogiques pour la construction des maquettes (partie basse accréditation)**

Début mars 2020, des groupes de travail se sont réunis, et plusieurs thèmes de réflexion leur ont été soumis. Initialement prévue le 16 avril, la restitution en CFVU n'a pas pu avoir lieu compte tenu de l'agenda particulièrement serré qui a été le nôtre depuis lors.

La CFVU du 9 juillet a été l'occasion de les présenter et d'échanger à partir de cette première mise en forme. La présentation de ces documents a permis d'échanger à la fois sur le fond et sur la forme : afin d'aider au maximum les équipes, ce cadrage est présenté sous la forme de fiches pratiques par type de diplôme.

L'approbation des orientations pédagogiques, initialement inscrite à l'ordre du jour de la CFVU du 22 septembre 2020, a dû être reportée à la séance du 8 octobre 2020.

Les orientations pédagogiques ont été approuvées par la CFVU le 8 octobre 2020, après l'intégration de 3 modifications :

- une concernant les licences
- une concernant les licences et les licences professionnelles
- une concernant les masters

Les fiches pratiques qui suivent ont été mises à jour selon ces modifications.

## Textes réglementaires

[Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence](#)

[Arrêté du 30 juillet fixant le cadre national des formations](#)

Cette fiche est une aide à la construction des maquettes de formation dans le cadre de l'accréditation 2021-2025.

## Organisation générale de la formation

Le programme de licence comporte 6 semestres et permet de valider 180 crédits qui correspondent à une charge de travail pour l'étudiant comprise entre 4500 et 5400 heures. Une licence à l'UGA comporte entre 1500 et 1600 heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique pour l'ensemble du parcours de formation, avec l'objectif d'un accompagnement des composantes pour favoriser la diversification des modes d'enseignement. La durée totale nécessaire à l'acquisition des 180 crédits peut être personnalisée.

## Structuration de la formation

### 1/ - Spécialisation progressive

La spécialisation progressive peut prendre différentes formes :

- Une organisation en portail pluridisciplinaire
- Un cursus pluridisciplinaire à l'échelle du cycle (dont les doubles-licences)
- Une structuration en majeure-mineure. Dans ce cas, la discipline mineure représente au moins 9 crédits ECTS sur l'année et permet une poursuite d'études dans la formation correspondante.

### 2/ - Semestres, blocs de connaissances et de compétences (BCC), Unités d'Enseignement (UE), Éléments Constitutifs (EC)

Chaque parcours est organisé en semestres, en BCC, en UE et, éventuellement, en EC.

Selon l'article 9 de l'arrêté licence, « un BCC vise à valider et à attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle. Elle renforce la cohérence et la lisibilité des parcours au regard des objectifs visés et facilite l'insertion professionnelle ».

Dans les licences on retrouve, dans chacune des fiches RNCP des mentions, les 5 mêmes BCC transversaux (Utiliser les outils numériques, Exploiter les données à des fins d'analyse, S'exprimer et communiquer à l'écrit et à l'oral, Donner son positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel, Avoir des responsabilités au sein d'une organisation professionnelle), ainsi que 1 à 6 blocs disciplinaires. Le nombre de BCC pour un parcours de diplôme est donc compris entre 6 et 11.

Il convient d'identifier pour chaque BCC, les UE qui y contribuent. De même, il est attendu d'associer au moins un BCC à une activité professionnelle et d'en détailler les modalités d'évaluation en compétences.

Les BCC et les compétences associées sont précisés dans le supplément au diplôme.

### 3/ - crédits, coefficients

- 1 crédit ECTS représente une charge de travail pour l'étudiant équivalent de 25 à 30 heures, avec une attention particulière sur le caractère raisonnable de la charge de travail demandée à l'étudiant notamment pendant les semaines où se tiennent les cours ;
- Les crédits peuvent être délivrés à l'EC, l'UE, voire aux BCC (à travers les UE qui y contribuent) ;
- Les UE sont créditées par multiples de 3 crédits ECTS. La répartition des crédits aux EC peut être plus souple (exemple : 2 crédits + 1 crédit) ;
- L'échelle des coefficients est cohérente avec celle des crédits attribués à chaque UE et/ou à chaque EC ;
- Le nombre de crédits par semestre peut être modulé (+ ou - 3 ECTS) au sein d'une même année universitaire.

### Les modalités d'évaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont évaluées selon l'une des modalités suivantes :

- Évaluation terminale (ET),
- Évaluation continue et évaluation terminale (ECET),
- Évaluation continue intégrale (ECI).

Conformément aux règles relatives des MCCC de licence votées le 24 janvier 2019 par la CFVU de l'UGA, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences privilégient une évaluation continue lorsque cela fait pédagogiquement sens.

### Langue ou compétence linguistique

Chaque parcours devra proposer des enseignements de langue vivante étrangère et/ou dispensés en langue vivante étrangère à hauteur de 9 ECTS minimum sur la durée du cycle.

Le passage d'une certification en langue dans le cycle de licence est rendu obligatoire par l'arrêté du 3 avril 2020. Cette disposition entrera en vigueur progressivement à compter de l'année 2020-2021.

### UE d'ouverture

Chaque parcours comportera 9 ECTS d'UE d'ouverture sur la durée du cycle de licence.

Une UE d'ouverture est une brique semestrielle de 3 crédits ECTS qui peut proposer, entre autres, et au choix :

- un enseignement additionnel de langue vivante étrangère
- un enseignement de sport
- un ETC (enseignement non disciplinaire, ouvert à toutes les formations qui le souhaitent, ne nécessitant pas de prérequis)
- un projet collaboratif (Disrupt, Hackathon, ...) qui peut nécessiter des prérequis

- la reconnaissance de l'engagement étudiant

## Orientation et insertion professionnelle

Toute formation devra encourager chaque étudiant à l'exploration de son projet de formation et à la préparation de son projet professionnel, dès l'année de L1.

### 1/ Stages

Les licences de l'UGA devront à minima :

- Généraliser la possibilité de stages facultatifs
- Encourager la possibilité de stages optionnels crédités

### 2/ PPP/PEP

Au choix des formations, l'enseignement d'exploration du projet professionnel pourra prendre la forme d'une UE créditée ou bien être inscrit au supplément au diplôme. Dans ce cas, il pourra être validé sous forme acquis/non acquis. Il sera identifié dès la L1 et pourra s'appuyer sur les outils et ressources disponibles sur PROSE.

### 3/ Compétences numériques

Chaque parcours de licence devra permettre aux étudiants.e.s de développer des compétences numériques. Au choix des formations, cela pourra prendre la forme d'UE créditée(s) ou d'activités intégrées dans des UE, identifiables pour être inscrites au supplément au diplôme.

Ces enseignements et activités pourront s'appuyer sur les ressources de la plateforme de service public PIX. Chaque diplôme comporte dans son supplément un test de positionnement individuel réalisé sur cette plateforme.

### 4/ Préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement

Les dispositifs de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement, à partir de la deuxième année de licence, pourront prendre la forme d'ETC dédiés et/ou d'enseignements d'exploration du projet professionnel. Ces enseignements devront être crédités.

L'activité professionnelle en établissement scolaire réalisée dans le cadre du dispositif AED-prépro pourra faire l'objet d'une validation des crédits ECTS éventuels associés au stage, voire à l'exploration du projet professionnel.

## Textes réglementaires

[Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master](#)

[Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle](#)

Cette fiche est une aide à la construction des maquettes de formation dans le cadre de l'accréditation 2021-2025.

### Structuration de la formation

Les parcours de formation sont structurés en ensembles cohérents d'unités d'enseignement (UE) permettant l'acquisition de blocs de connaissances et de compétences (BCC). La fiche RNCP des licences professionnelles présentent les mêmes 5 blocs transversaux que dans les licences générales (Utiliser les outils numériques, Exploiter les données à des fins d'analyse, S'exprimer et communiquer à l'écrit et à l'oral, Donner son positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel, Avoir des responsabilités au sein d'une organisation professionnelle), ainsi que 1 à 6 blocs disciplinaires.

La licence professionnelle peut être organisée sur 2 semestres ou une année. Elle peut également être organisée en 180 crédits européens.

Les parcours de licence professionnelle organisés en 180 crédits européens dans les IUT prennent le nom d'usage de « bachelor universitaire de technologie » (BUT).

Lorsque la licence professionnelle est organisée en 180 crédits, les parcours sont sanctionnés au niveau intermédiaire de 120 ECTS par la délivrance de DEUST et lorsqu'ils sont portés par un IUT, par la délivrance du DUT.

Les BCC et les compétences associées sont précisés dans le supplément au diplôme.

### Crédits, coefficients

- 1 crédit ECTS représente une charge de travail pour l'étudiant équivalent de 25 à 30 heures, avec une attention particulière sur le caractère raisonnable de la charge de travail demandée à l'étudiant notamment pendant les semaines où se tiennent les cours ;
- Les crédits peuvent être délivrés à l'EC, l'UE, voire aux BCC (à travers les UE qui y contribuent) ;
- Les UE sont créditées par multiples de 3 crédits ECTS. La répartition des crédits aux EC peut être plus souple (exemple : 2 crédits + 1 crédit) ;
- L'affectation du nombre de crédits ECTS aux UE peut varier selon un coefficient allant de 1 à 3. De même les blocs de connaissances et de compétences peuvent être affectés d'un coefficient pouvant varier de 1 à 2 ;
- L'échelle des coefficients est cohérente avec celle des crédits attribués à chaque UE et/ou à chaque EC ;
- Le nombre de crédits par semestre peut être modulé (+ ou - 3 ECTS) au sein d'une même année universitaire.

### Stage et projet tutoré

L'arrêté Licence professionnelle ne précise plus la durée du stage (12 à 16 semaines). Pour autant, les mises en situation professionnelles (notamment projets tutorés et stages) représentent au minimum 1/3 des crédits ECTS du parcours de licence professionnelle de l'étudiant. En conséquence, l'UGA recommande de conserver une durée minimale de stage de 12 semaines.

Les projets tutorés impliquent l'élaboration d'un mémoire qui donne lieu à une soutenance orale.

La licence professionnelle peut être proposée en alternance. Dans ce cas, les périodes en milieu professionnel tiennent aussi lieu de période de stage.

### Langue ou compétence linguistique

La licence professionnelle doit proposer l'apprentissage d'au moins une langue vivante étrangère dont l'objectif est d'atteindre un niveau certifié du cadre européen commun de référence pour les langues. La délivrance du diplôme est subordonnée à la présentation d'au moins une certification en langue anglaise faisant l'objet d'une évaluation externe et reconnue au niveau international et par le monde socio-économique.

### Compétences numériques

Chaque parcours de licence professionnelle devra permettre aux étudiants.e.s de développer des compétences numériques identifiables pour être inscrites au supplément au diplôme.

Ces enseignements et activités pourront s'appuyer sur les ressources de la plateforme de service public PIX. Chaque diplôme comporte dans son supplément un test de positionnement individuel réalisé sur cette plateforme.

## Textes réglementaires

[Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master\\*](#)

Cette fiche est une aide à la construction des maquettes de formation dans le cadre de l'accréditation 2021-2025.

### Organisation générale de la formation

Le programme de master comporte 4 semestres répartis sur 2 ans et permet de valider 120 crédits.

Les volumes horaires des formations ne devront pas excéder les volumes actuels.

### Structuration de la formation

Chaque parcours est organisé en semestres, en BCC, en UE et, éventuellement, en EC.

Les parcours d'un même diplôme doivent partager un tronc commun permettant de justifier leur appartenance à une même mention : les parcours déclinent la mention et son projet.

Les compétences attestées au sein de la mention nationale font l'objet de regroupement en blocs de connaissance et de compétences (BCC).

Les fiches RNCP nationales précisent 4 blocs transversaux identiques à toutes les mentions (Usages avancés et spécialisés des outils numériques, Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés, Communication spécialisée pour le transfert de connaissances, Appui à la transformation en contexte professionnel), et qui seront complétés par des blocs disciplinaires ou spécifiques aux parcours. L'UGA préconise d'intégrer 2 blocs spécifiques pour chaque parcours. Les UE contribuant aux blocs de connaissances et de compétences devront être clairement identifiées.

### Mise en situation professionnelle

L'expérience en milieu professionnel est obligatoire en master. Elle doit faire l'objet d'un accompagnement, d'une évaluation et d'une affectation de crédits ECTS.

### Langue ou compétence linguistique

Les parcours de formation doivent intégrer un enseignement de ou en langue vivante étrangère conformément au cadre européen commun de référence pour les langues.

Dans le respect de la réglementation nationale, l'enseignement d'une langue vivante étrangère ou dans une langue vivante étrangère doit être proposé en M1 et/ou en M2.

### **Compétences numériques**

Chaque parcours de master devra permettre aux étudiants.e.s de développer des compétences numériques identifiables pour être inscrites au supplément au diplôme.

Ces enseignements et activités pourront s'appuyer sur les ressources de la plateforme de service public PIX. Chaque diplôme comporte dans son supplément un test de positionnement individuel réalisé sur cette plateforme.